



# Renouvellement du projet éducatif de territoire pour une durée de 3 ans

---

## **PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2024-2027 les Engagement éducatif de la commune d'APT**

# **Bien grandir à Apt**

## les engagement éducatif de la commune d'Apt

La commune d'Apt, représentée par Mme le maire Véronique Arnaud Deloy, a fait le choix de :

- Maintenir l'organisation du temps scolaire à la semaine de 4 jours, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, conformément au décret du 27 juin 2017 (dérogation validée le 7 juillet 2017 par le directeur académique des services de l'éducation nationale).
- Continuer à proposer des activités périscolaires et de l'accompagnement à la scolarité après 16h30 dans le cadre des accueils de loisirs, en incluant des intervenants associatifs et des professeurs des écoles.
- De garantir la qualité pédagogique des accueils de loisirs sur tous les temps périscolaires, notamment en prenant soin de différencier les missions des agents techniques d'entretien de celles du personnel ATSEM dans les accueils de loisirs maternel.
- Renforcer la promotion de l'accès à une culture inclusive.
- Création d'un Point d'Information Jeunesse (PIJ) en lien avec la démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG)
- Veiller au respect de la charte de bon usage des locaux municipaux par l'éducation nationale et le service animation jeunesse
- Reconduire le plan Mercredi. (Annexe joint).
- Engager la ville d'Apt, en collaboration avec la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, dans l'obtention du Label 100% Éducation Artistique et Culturelle (EAC), et viser la labellisation « Objectif 100% EAC » par le Haut Conseil, en assurant la généralisation d'un parcours artistique et culturel structurant et de qualité pour chaque élève, chaque année.

# Un état des lieux riche de possibilités

(Cf pedt 2021-2024)

La commune d'Apt met en œuvre, depuis de nombreuses années, une politique éducative de qualité. Aussi le « Projet éducatif territorial 2021-2024 » s'appuie largement sur les dispositifs et actions déjà existantes et les partenaires :

- Les accueils de loisirs péri et extrascolaires associatifs et municipaux
- Le Contrat de ville
- Le C.L.A.S. (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)
- La Convention Territoriale Globale
- Le C.L.S.P.D. (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- Le dispositif local Atelier Santé Ville Coordonné par le centre social APAS
- Le Centre social APAS "Maison Bonhomme"
- Les associations éducatives, culturelles et sportives
- Le (P.R.E.) Programme de Réussite Educative (mise en place en 2021) coordonné par le CCAS
- L'infrastructure des romarins (Micro-Folie, FAD-LAB ateliers de fabrication numérique ... (depuis 2022)

## Edito

Depuis de nombreuses années, la ville d'Apt place l'éducation et les loisirs au centre de ses priorités. À travers le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2024-2027, la ville s'efforce de fournir un environnement éducatif riche et diversifié pour les enfants et les jeunes. Les centres d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) extra et périscolaire des maternelles aux élémentaires proposent des activités périscolaires et de loisirs qui répondent aux besoins des familles. Ces actions participent pleinement à l'épanouissement des jeunes aptésiens. En partenariat avec les acteurs locaux, la municipalité s'engage à maintenir un haut niveau de qualité, garantissant que chaque enfant puisse s'enrichir, tant sur le plan scolaire que personnel, dans un cadre inclusif et bienveillant.

En parallèle, la ville réaffirme son engagement pour un accès à la culture pour tous, en lançant des initiatives comme la Micro-Folie. Cet espace innovant permet aux habitants de découvrir des œuvres d'art numériques et de participer à des ateliers interactifs, rendant ainsi l'art et la créativité accessibles à tous. Ce projet témoigne de la volonté d'Apt d'encourager l'ouverture culturelle et la curiosité, tout en intégrant la culture dans la vie quotidienne des citoyens. Cette démarche s'inscrit dans une vision plus large, où éducation et culture se conjuguent pour offrir un cadre de vie enrichissant et dynamique à l'ensemble des habitants.

Enfin, ce PEDT marque un nouveau cap dans l'organisation éducative de la ville, en plaçant l'intérêt de l'enfant au centre des préoccupations. Il permet à tous les acteurs éducatifs de mieux coordonner leurs actions, afin de respecter les rythmes, les besoins et les aspirations des enfants. Grâce à la diversité des intervenants et des situations pédagogiques, les enfants peuvent s'épanouir pleinement en développant des compétences variées, qu'elles soient liées aux savoirs, savoir-faire ou savoir-être.

**Le Maire,**

**Mme Véronique Arnaud Deloy**

**Adjoint en charge de la culture, des festivités et du patrimoine historique et de la Jeunesse,**

**M.Cédric Maros**

## Orientations prioritaires de la Ville d'Apt

Un contenu qui encourage la réussite scolaire, le développement personnel, l'accès à la culture pour tous et le respect de l'environnement, la citoyenneté.

- Qui contribue, avec l'Education nationale, à la prévention et à la lutte contre le décrochage scolaire
- Qui assure un accompagnement à la scolarité et à la parentalité
- Qui développe l'accès à la culture patrimoniale et territoriale, favorise l'ouverture aux autres, la maîtrise des langages, la créativité, l'apprentissage de la citoyenneté

Une continuité éducative qui prend appui sur les dynamiques du territoire.

- Qui tient compte de la spécificité de l'école maternelle, ainsi que du temps de pause méridienne
- Qui passe par une mise en synergie des dispositifs existants, en proposant une plus grande lisibilité (Projets d'écoles, Contrat de ville, Convention Territoriale Globale, CLAS, CLSPD...)
- Qui nécessite une organisation décloisonnée et mutualisée du temps périscolaire, une clarification et une harmonisation des procédures. (Modalité d'inscription, périodicité des activités, charte de bon usage des locaux municipaux ...)
- Une harmonisation à partir du socle de compétences

Des partenaires reconnus et confiants, des intervenants qualifiés.

- Qui doivent être sollicités pour leurs compétences (outre les services municipaux - Ecole Municipale des Sports, musée, médiathèque, MJC, Le centre social Maison Bonhomme, associations, Parc du Luberon, conservatoire de musique, Mouvements d'éducation populaire...)
- Qui disposent d'outils appropriés pour communiquer efficacement et évaluer régulièrement la mise en œuvre du projet (Comité de pilotage, groupes de travail, élaboration et diffusion de documents...)
- Qui bénéficient de formations adaptées (personnels communaux)

# Un projet éducatif cohérent

Le « projet éducatif territorial 2024-2027 » vise à renforcer la cohésion éducative entre les différents temps de vie de l'enfant, qu'ils soient scolaires, périscolaires ou extrascolaires. En mettant l'accent sur l'inclusion, l'épanouissement personnel, l'accès à la culture et l'engagement citoyen, ce projet entend offrir à chaque enfant les moyens de réussir dans un environnement bienveillant, stimulant et respectueux des enjeux écologiques et sociales de demain.

## 1 - Favoriser l'inclusion et la réussite scolaire

---

Le PEDT de la ville d'Apt a pour but d'offrir à chaque enfant des opportunités éducatives de qualité, indépendamment de son origine sociale, culturelle ou géographique. La diversité du public scolaire aptésien, les inégalités constatées en matière d'apprentissages, le risque de décrochage précoce, nécessitent une mobilisation de l'ensemble des ressources et des réponses adaptées pour la réussite de tous. Les écoles primaires accueillent majoritairement des enfants issus des quartiers prioritaires identifiés dans le Contrat de ville, tels que le Centre ancien, Saint Joseph, La Marguerite et Saint-Michel.

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité (CLAS), sur la base du volontariat, permet aux élèves en difficulté de bénéficier d'un soutien éducatif adapté. Ils sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire (enseignants, animateurs, acteurs associatifs), qui propose des apports méthodologiques et ludiques en dehors du temps scolaire. Cette inscription volontaire assure un accompagnement personnalisé et favorise l'autonomie des élèves tout en respectant leurs besoins spécifiques.

Une grille d'évaluation, élaborée avec la CAF, permet de détecter précocement les élèves ayant besoin d'un soutien supplémentaire et de les orienter vers le CLAS. Ce système de détection précoce permet une intervention rapide pour éviter que les difficultés scolaires ne s'aggravent. Le PEDT d'Apt prévoit également de renforcer la collaboration entre le Programme de Réussite Éducative (PRE) et le service animation jeunesse (SAJ). Pour assurer une meilleure cohérence éducative, un référent CLAS est désigné au sein du service SAJ, facilitant la coordination et le suivi des élèves entre ces différents dispositifs.

Le PEDT valorise la coéducation en impliquant activement les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants. Le module "Accompagnement à la scolarité et à la parentalité" encourage un dialogue régulier entre les familles et les équipes éducatives, facilitant ainsi une meilleure compréhension des besoins scolaires et une implication accrue des parents dans la réussite de leurs enfants. Une référente CLAS, issue du Service Animation Jeunesse (SAJ), sera désignée pour appuyer les familles et veiller à la bonne mise en œuvre du dispositif.

Les activités périscolaires, notamment celles organisées en soirée par le Service Animation Jeunesse (SAJ), ainsi que le "Plan mercredi", viennent compléter l'offre éducative en dehors du temps scolaire. Ces projets, élaborés par le SAJ, jouent un rôle essentiel dans l'éducation des enfants, leur permettant de découvrir de nouvelles compétences et d'apprendre autrement. À travers des activités ludiques et éducatives, les enfants développent des compétences transversales telles que l'autonomie, la créativité et la confiance en soi. Ces projets renforcent leur parcours scolaire tout en leur offrant des opportunités d'apprentissage enrichissantes et diversifiées.

La mise en place des temps de travail professionnels pluridisciplinaires pour assurer une meilleure cohérence éducative entre les divers intervenants. Des rencontres régulières, formelles et informelles, ainsi que des formations communes entre les équipes périscolaires et les bénévoles du CLAS sont organisées pour améliorer la prise en charge des élèves et partager les problématiques rencontrées sur le terrain.

Des échanges réguliers entre le Programme de Réussite Éducative (PRE) et le Service Animation Jeunesse (SAJ) permettront de mieux coordonner les actions en faveur des élèves, assurant ainsi une prise en charge adaptée à leurs besoins éducatifs et sociaux.

## 2 - Assurer l'épanouissement et le développement des enfants

---

La ville d'Apt s'engage depuis de nombreuses années à offrir aux enfants et aux jeunes des espaces propices à leur développement personnel, grâce à une offre riche et diversifiée en matière de loisirs culturels, artistiques et sportifs. Cet engagement s'inscrit dans une politique globale visant à réduire les inégalités, à encourager l'inclusion sociale, et à garantir à chaque enfant la possibilité de s'épanouir pleinement.

La ville a pour axe de développement l'entretien et à la création d'espaces de jeux, de jardins et de salles au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et aussi les cours de récréation des écoles élémentaires. Ces espaces visent à offrir aux enfants des lieux de jeu libres et sécurisés, tout en garantissant un accueil de qualité, favorable à leur épanouissement.

Des activités régulières seront proposées pour stimuler la curiosité et le développement des enfants, telles que des ateliers scientifiques (Les Petits Débrouillards, MJC, espace Les Romarins), des sorties culturelles, des projets artistiques et des activités sportives. Ces activités, encadrées par des professionnels qualifiés et les services municipaux, contribuent à un développement équilibré et complet des enfants.

L'ouverture en 2022 de « La Fabrique des Romarins », un espace dédié à la médiation artistique et culturelle (incluant un FAB LAB, un espace gaming, un Campus Connecté, un Point Information Jeunesse et une Micro-Folie), enrichit considérablement l'offre éducative pour les enfants et les jeunes. Ce lieu multiple permet de favoriser l'accès à la culture sous diverses formes et d'encourager la créativité.

Le secteur jeune des plus de 12 ans de la ville d'Apt dispose une offre avec une grande variété d'activités éducatives, sportives, culturelles et créatives adaptées aux besoins des jeunes, tout en étant encadré par des animateurs qualifiés au sein de ALSH de Bosque et du Paou. L'objectif est de fournir aux adolescents un cadre bienveillant où ils peuvent s'épanouir, développer leur autonomie et leur esprit citoyen à travers des projets stimulants. De plus, souvent en lien direct avec la nature, le site de Bosque est idéal pour les activités extérieures et d'éducation à l'environnement à travers des séjours et camps spécifiques renforçant ainsi leur connexion avec le cadre naturel qui les entoure.

Afin de garantir l'égalité des chances pour tous les enfants, la ville d'Apt a mis en place une politique active d'accessibilité aux structures de loisirs, notamment grâce à une tarification basée sur le quotient familial. Cette démarche permet de rendre les activités périscolaires et extrascolaires accessibles à tous, quelles que soient les ressources des familles, et favorise ainsi la réduction des inégalités sur le territoire.

Les différents dispositifs contractualisés avec les partenaires institutionnels (Convention Territoriale Globale, Contrat de Ville, Atelier Santé Ville) renforcent cette politique sociale, permettant à chaque enfant de participer pleinement aux activités proposées tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté.

Des ateliers d'expression artistique seront mis en place pour permettre aux enfants de s'exprimer librement à travers des formes diverses telles que le théâtre, l'écriture, et les arts plastiques. Ces initiatives visent non seulement à encourager la créativité mais aussi à lutter contre les inégalités en matière de maîtrise des langages, un enjeu essentiel pour la réussite de tous.

Les moments de jeu libre, sous la supervision d'animateurs qualifiés, permettront aux enfants de développer leur imagination, leur créativité, ainsi que leurs compétences sociales. Ces temps, moins structurés, seront respectés pour répondre au besoin des enfants de se détendre après la classe.

La mise en place de conseils d'enfants et de forums de discussion au sein des ALSH permettra aux jeunes de s'exprimer sur les décisions qui affectent leur quotidien en centre de loisirs. Encadrés par des animateurs formés, ces espaces de participation citoyenne favoriseront leur sens des responsabilités et leur implication dans la vie collective.

Un axe de développement est de faire de la pause méridienne un moment privilégié pour encourager l'apprentissage de la vie collective, tout en respectant le rythme de vie de chaque enfant. Cette pause, intégrée au cœur du temps scolaire, doit permettre aux enfants d'être mieux disposés, physiquement et mentalement, pour la poursuite des cours

et des activités d'apprentissage. Depuis 2019, elle est déclarée en accueil de loisirs afin d'assurer une cohérence et une continuité éducative.

Le temps de l'école maternelle est une étape essentielle du parcours des élèves et mérite une attention particulière que révèle notamment la richesse des Projets d'école. L'organisation du temps d'activités périscolaires après 16h30 en accueil de loisirs déclarés permet la possibilité d'une offre éducative laissant une place large à l'autonomie, des espaces calmes et de repos avec des activités adaptées à l'âge des enfants tant dans le contenu que dans la durée. Ses modalités feront l'objet d'une concertation régulière au sein d'un groupe de travail spécifique.

Afin de garantir un accompagnement bienveillant et adapté aux besoins des enfants, les animateurs et le personnel des associations continueront d'être formés à des pratiques éducatives basées sur l'écoute active et l'encouragement. Il conviendra de poursuivre la formation spécifique pour sensibiliser les intervenants aux différents enjeux du développement de l'enfant, en partenariat avec les institutions locales.

La formation des intervenants inclura également une attention particulière aux besoins des enfants d'avoir des temps de loisirs adaptés à leur rythme de vie et à leurs préférences personnelles.

La ville s'engage à intégrer des programmes éducatifs sur la nutrition, l'hygiène et l'activité sportive dans les temps périscolaires et extrascolaires. En collaboration avec les familles, ces initiatives visent à promouvoir un mode de vie sain chez les enfants, essentiel à leur bien-être et à leur développement.

En partenariat avec les associations locales et les centres sociaux, la ville organisera des ateliers et des événements visant à impliquer les parents et les familles dans le bien-être et l'éducation de leurs enfants. Cette démarche participative renforce le lien entre les enfants, les familles et les acteurs éducatifs, créant ainsi une dynamique positive pour le développement de l'enfant. Les parents jouent un rôle crucial dans le développement et l'épanouissement des enfants au sein des Accueils de Loisirs périscolaires et extrascolaires. Ils sont non seulement invités à participer à certains moments clés, mais ils sont aussi sollicités pour contribuer à l'imaginaire et aux projets créatifs des enfants. Cette participation peut se manifester de différentes façons : par le partage d'idées, l'animation de certains ateliers ou encore par leur implication directe lors d'événements organisés par les ALSH.

De plus, les parents ont la possibilité de suivre les activités de leurs enfants via les réseaux sociaux, où ils peuvent accéder à des photos et des contenus montrant les moments forts de la vie des ALSH. Cette ouverture numérique renforce la transparence et le lien entre les familles et les animateurs, tout en permettant aux parents de s'immerger dans les expériences vécues par leurs enfants.

### 3 - Promouvoir l'accès à la culture pour tous

Afin de garantir que tous les enfants aient la possibilité de découvrir et de s'enrichir de la culture sous toutes ses formes est un objectif central.

Pour y parvenir, la ville utilisera pleinement l'Espace des Romarins, un lieu déjà aménagé et accessible à tous, notamment aux écoles et aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), afin de permettre aux enfants de participer à des activités artistiques et culturelles. Les différentes structures municipales d'Apt, comme le musée d'Apt et la médiathèque, seront également mises à profit pour organiser des visites et des activités culturelles, accessibles à tous.

Des sorties régulières vers des musées, des théâtres et des concerts seront organisées, afin d'exposer les enfants à une variété de formes d'art. En parallèle, des ateliers créatifs et artistiques — incluant le dessin, la peinture, la sculpture, la musique, la danse et le théâtre — seront mis en place, animés par des artistes locaux et des professionnels de la culture. La ville collaborera également avec des associations et des organismes culturels pour intégrer des programmes éducatifs et des projets artistiques dans les activités périscolaires.

L'engagement des enfants sera renforcé par leur participation à des festivals, des expositions et des événements culturels locaux. Enfin, pour garantir une égalité d'accès aux ressources culturelles, des structures telles

que les bibliothèques et les médiathèques offriront un accès équitable à l'ensemble des enfants, contribuant ainsi à leur épanouissement culturel et personnel.

#### *4 - Soutenir le développement durable et la citoyenneté*

---

Dans le but de sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable et les encourager à devenir des citoyens responsables et engagés. La ville s'engage sur ce volet dans l'optique de s'inscrire dans une démarche « citoyen de demain ».

L'intégration des thématiques liées au développement durable, telles que l'écologie, le climat, la biodiversité et la gestion des ressources, sera mise au cœur des temps périscolaires et extrascolaires. Des ateliers pratiques et des projets concrets, comme la création d'espaces verts autour des ALSH, la mise en place de programmes de recyclage, ou encore des campagnes de sensibilisation à l'environnement, seront organisés pour impliquer activement les enfants.

Des partenariats avec des associations locales et des acteurs engagés dans la protection de l'environnement, tels que le Parc du Luberon, le SIRTOM ou encore les associations de pêche, permettront d'enrichir ces initiatives par des interventions et des projets communs.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la ville d'Apt s'inscrit dans une démarche de promotion d'une alimentation saine, locale et durable. Il vise à renforcer les liens entre les producteurs locaux et les structures éducatives, notamment les accueils de loisirs, afin de sensibiliser les enfants et les adolescents aux enjeux de l'agriculture responsable et de la consommation durable. À travers des ateliers pédagogiques et des partenariats avec les acteurs locaux, le PAT contribue à éduquer les jeunes à l'importance d'une alimentation équilibrée tout en soutenant l'économie locale et en respectant l'environnement.

Par ailleurs, l'éducation à la citoyenneté sera promue à travers des actions concrètes, comme le conseil municipal des enfants, des débats sur des sujets de société, ainsi que des projets de solidarité, de laïcité, afin de former des citoyens responsables et engagés dès le plus jeune âge.

# La mise en œuvre

## 1 - Le projet d'organisation du temps scolaire

---

Le « Projet d'organisation du temps scolaire » (POTS) pour la rentrée 2024 reste identique. Depuis 2017 Il se répartit en 24h d'enseignement obligatoire en 8 demi-journées :

- De 8h30-11h30 et de 13h30 à 16h30, le lundi mardi jeudi et vendredi.
- Le temps de la pause méridienne reste fixé à 2h (11h30-13h30) Depuis 1er janvier 2023, la Caf finance désormais l'intégralité de la pause méridienne (temps d'animation éducatives et temps de repas)

## 2 - L'organisation des temps d'activités périscolaires

---

### L'accueil périscolaire du matin, entre 7h30 et 8h30 :

- Actuellement, il fonctionne comme une garderie avec une arrivée échelonnée des enfants, supervisée par des agents municipaux du service des affaires scolaires dans les écoles élémentaires.
- Depuis janvier 2019, il est déclaré comme accueil de loisirs dans les écoles maternelles, sous la supervision du personnel ATSEM.

### L'accueil périscolaire de la pause méridienne, entre 11h30 et 13h30 :

- Ce moment de pause méridienne constitue à la fois un temps de détente et de restauration essentiel pour l'enfant. Bien que court, il mobilise de nombreux acteurs municipaux autour d'une prestation globale pour les familles.
- C'est une période clé pour permettre à l'enfant de restaurer ses capacités physiques et psychologiques, tout en répondant à ses besoins énergétiques.
- Ce temps de détente contribue à son épanouissement et à sa socialisation.

L'objectif est de répondre aux besoins de l'enfant en orientant les activités pour le préparer, physiquement et mentalement, à l'après-midi scolaire. Des séances d'animation structurées, adaptées et basées sur la participation volontaire, sont proposées avant et après le repas. L'accueil est organisé pour offrir un moment agréable de détente, en tenant compte des spécificités des besoins des enfants à différents moments de la journée.

Cette approche s'inscrit dans une démarche respectueuse des rythmes de vie de l'enfant et repose sur deux principes fondamentaux :

- Une prise en compte individuelle et attentive de chaque enfant.
- Une intervention flexible, adaptée à la participation volontaire de l'enfant.
- 

En plus des objectifs liés au jeu, ces animations permettent de :

- Canaliser l'agressivité en dehors de la classe.
- Favoriser l'intégration des différents groupes sociaux dans une dynamique collective encadrée.
- Maintenir un lien avec le centre de loisirs grâce à la présence d'animateurs référents.

La déclaration en accueil de loisirs permet une meilleure coordination de cette période, résolvant de nombreuses problématiques liées à la sécurité des enfants lors des mouvements de groupes. Cette harmonisation prend en compte les aspects éducatifs, clarifie les missions de chaque acteur (enseignants, animateurs, agents techniques, ATSEM) et formalise un cadre législatif et pédagogique pour une collaboration efficace. Une co-construction sera mise en place spécifiquement pour le temps méridien, notamment sur les rôles et missions des ATSEM, en particulier lors du temps du repas.

## L'accueil périscolaire du soir après 16h30 :

### Dans les écoles maternelles.

Ce temps est organisé sous forme d'accueil de loisirs avec une ouverture de 1h30 (de 16h30 à 18h) dans les trois écoles maternelles. Il est aménagé et encadré par des agents municipaux (ATSEM) rattachés au service des Affaires scolaires. L'objectif est de garantir aux enfants des conditions agréables pour terminer leur journée dans un cadre adapté à leurs besoins en respectant le rythme de l'enfant. À cette fin, des missions spécifiques d'animation et de surveillance sont définies par la directrice de l'accueil de loisirs multisites périscolaire maternel en concertation avec l'équipe éducative.

Les agents en charge de l'encadrement, forts de leur formation initiale, combinent des missions de surveillance et d'animation, veillant à la sécurité des enfants tout en stimulant leur créativité et leur socialisation. Ce dispositif permet aux enfants de s'épanouir dans un environnement sécurisé et propice au développement, notamment grâce à des activités ludiques et éducatives.

Par ailleurs, certaines associations sont appelées à intervenir en soutien, apportant une valeur ajoutée à cet accueil. Elles enrichissent ce temps en proposant des activités supplémentaires, tout en respectant les rythmes et besoins spécifiques des enfants, afin de contribuer à leur bien-être et à leur équilibre en fin de journée.

### Dans les écoles élémentaires.

#### L'accueil périscolaire du jardin

- Il est ouvert chaque soir après la fin des cours, de 16h30 à 19h.
- Il accueille des enfants du primaire issus des deux écoles Giono et Bosco.
- Situé en centre-ville, dans le quartier prioritaire, il est implanté en rez-de-jardin des écoles Giono et Bosco.
- Lors de chaque inscription, les parents, en concertation avec leur enfant, choisissent les activités proposées. Les modalités et formalités, telles que les horaires, les tarifs et les conditions de récupération de l'enfant, sont également expliquées à ce moment.
- L'équipe pédagogique, composée d'animateurs et d'enseignants, encadre le dispositif d'accompagnement scolaire, incluant le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Ce dispositif concerté et flexible s'appuie sur les objectifs et méthodes du CLAS. Il tire parti des compétences des enseignants pour valoriser et consolider les acquis des élèves à travers diverses méthodes pédagogiques. Les familles sont également étroitement associées au suivi et à la réussite de leurs enfants.
- Des parcours de découvertes par cycle et des projets sont proposés par l'équipe d'animation, enrichis par l'intervention de partenaires issus du tissu associatif local.

#### L'accueil périscolaire de jean moulin

- Il est ouvert chaque soir après l'école, de 16h30 à 19h.
- Il accueille des enfants du primaire issus de l'école Saint-Exupéry.
- L'équipe pédagogique, composée d'animateurs et d'enseignants, encadre le dispositif d'accompagnement scolaire incluant le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Ce dispositif, concerté et flexible, s'appuie sur les objectifs et méthodes du CLAS. Il permet de valoriser et/ou consolider les acquis des élèves à travers différentes approches pédagogiques croisées, et associe étroitement les familles au suivi et à la réussite de leurs enfants.
- Des parcours de découverte par cycles ainsi que des projets sont organisés par l'équipe d'animation, enrichis par l'intervention de partenaires associatifs locaux.

#### L'accueil de loisirs périscolaire du quartier du Paou

- Il est ouvert chaque soir d'école, de 16h30 à 19h.
- Un service de pédibus est mis en place pour récupérer les enfants à leur descente du bus après la fin des cours et les accompagner directement à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), assurant ainsi leur sécurité et leur encadrement dès leur sortie de l'école.
- Il accueille des enfants du primaire ainsi que des collégiens.

- L'équipe d'animateurs encadre le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et élabore un projet d'animation, avec la collaboration d'associations en fonction des projets.
- L'accueil est situé dans un appartement au cœur du quartier (BAT A) et dispose également de la salle polyvalente pendant les heures d'ouverture.
- Les enfants, principalement issus des écoles Giono Bosco, sont transportés en bus après la journée scolaire. Cet accueil leur offre une prestation éducative comparable à celle des autres accueils de loisirs, bien qu'il ne bénéficie pas de l'intervention d'enseignants.

#### Dans les locaux du centre social lors du temps périscolaires du soir

- Le centre social contractualise un dispositif CLAS pour les primaires (3 fois par semaine) ainsi que les collégiens et lycéens (2 fois par semaine) tous les soirs après le temps scolaire.
- Le dispositif se déplace aussi dans les locaux municipaux de St Michel à Jean Moulin.
- Ce dispositif n'est pas inclus au sein d'un accueil de loisirs périscolaire

## Le temps périscolaire du Mercredi

### Temps Périscolaire du Mercredi

Dans le cadre du Plan Mercredi mis en place à la rentrée de septembre 2018, les accueils de loisirs municipaux de la ville d'Apt – "La Colline" pour les maternelles et "Bosque" pour les élémentaires – assurent un accueil périscolaire les mercredis de 7h30 à 18h. Ce dispositif vise à compléter l'offre éducative en lien avec le socle commun de compétences et la charte qualité, tout en garantissant une cohérence pédagogique entre les temps scolaires et périscolaires.

Les objectifs pédagogiques sont alignés sur les cinq grands domaines de compétences définis par le Plan Mercredi :

Les langages pour penser et communiquer  
 Les méthodes et outils pour apprendre  
 La formation de la personne et du citoyen  
 L'observation et la compréhension du monde  
 Les représentations du monde et l'activité humaine

### Partenariats et Ressources

Les accueils de loisirs s'appuient sur un réseau de partenariats institutionnels et associatifs, parmi lesquels figurent l'Éducation Nationale, la CAF, la MSA, ainsi que des associations locales, services municipaux, et autres accueils de loisirs du territoire. Ces collaborations permettent d'enrichir l'offre d'activités tout en assurant une gestion optimale des ressources humaines et financières.

La CAF soutient financièrement ce dispositif, facilitant ainsi l'accès des enfants à des activités périscolaires éducatives, sportives et culturelles de qualité, en particulier pour ceux résidant dans les zones rurales et quartiers prioritaires. Le Plan Mercredi favorise également la continuité éducative en dehors des temps scolaires, encadrée par des personnels formés et qualifiés.

### Offre d'activités et continuité éducative

L'offre éducative périscolaire se construit en complémentarité avec le projet éducatif de la ville d'Apt et répond aux besoins spécifiques des enfants. Diverses activités sont proposées : activités sportives encadrées par les animateurs qualifiés mais aussi peuvent aussi être en partenariat avec le service des sports, ainsi que des ateliers axés sur la motricité. Ces activités sont adaptées en fonction des ressources disponibles localement.

Le Plan Mercredi permet également de renforcer les échanges inter-centres entre les différentes structures du territoire. Cela contribue ainsi à la diversification des pratiques pédagogiques.

## Collaboration avec le Parc du Luberon et autres acteurs locaux

Un partenariat privilégié avec le Parc naturel régional du Luberon permet d'organiser des activités en lien avec la nature et l'environnement, offrant aux enfants des expériences éducatives en plein air. Cette collaboration contribue à sensibiliser les enfants à la préservation de la biodiversité locale et enrichit l'offre éducative proposée les mercredis.

Les infrastructures locales, telles que la médiathèque, le musée, et le tiers-lieu de la ville d'Apt, sont également mises à disposition dans le cadre du Plan Mercredi. Ces structures apportent une plus-value culturelle et éducative, permettant aux enfants de bénéficier de ressources variées en dehors du cadre scolaire.

## Logistique et mobilité

Pour faciliter l'accès aux lieux d'activités et résoudre les contraintes de mobilité, l'utilisation du bus de ville MOBILY est envisagée, sous réserve des réglementations en vigueur concernant les places assises et l'absence de ceintures de sécurité. Cette solution permettrait de garantir aux enfants, notamment aux maternelles, un accès sécurisé aux ressources éducatives de la ville. De plus, la ville met à disposition aussi un bus de ville municipale en fonction des disponibilités de chacun.

### *3 - L'organisation des temps d'activités extrascolaires*

---

## Les temps extrascolaires des vacances

Dans le cadre des accueils de loisirs municipaux, les objectifs des temps extrascolaires pendant les vacances scolaires s'alignent sur ceux du Plan Mercredi, en poursuivant une continuité éducative avec les autres temps de l'enfant. Toutefois, les périodes de vacances permettent de proposer des projets d'animation plus approfondis sous forme de stages de découverte d'activités sportives, culturelles et environnementales.

Ces stages, encadrés par du personnel qualifié, offrent aux enfants l'opportunité de s'initier à de nouvelles disciplines, en lien avec les ressources locales (médiathèque, musée, Parc du Luberon, etc.). Les activités sont pensées pour être complémentaires au socle commun de compétences et contribuent à l'épanouissement global de l'enfant, tout en renforçant les valeurs citoyennes, l'autonomie et la curiosité pour le monde qui l'entoure.

# L'encadrement, règlement et inscription

## 1. L'encadrement : Une équipe pérenne, pilier d'un service de qualité

---

Le **Service Animation Jeunesse (SAJ)** continue d'être doté d'une équipe d'animateurs permanents, reflétant l'engagement de la municipalité pour un service de qualité et durable. Afin de répondre aux besoins variés des enfants, jeunes et familles, la ville d'Apt a constitué une équipe à l'année, composée de professionnels qualifiés. Chaque membre de l'équipe bénéficie de formations continues adaptées à leur secteur d'intervention, garantissant une polyvalence dans l'exécution de leurs missions.

L'équipe se compose actuellement de **30 agents permanents**. En période de forte activité (vacances scolaires, événements spéciaux), des agents contractuels sont également mobilisés pour répondre à la demande. Ce dispositif permet d'assurer une continuité dans la qualité des services offerts tout au long de l'année.

## 2. Les modalités de règlement : une politique tarifaire accessible et harmonisée

---

La municipalité, soucieuse de maintenir une politique tarifaire accessible à tous, continue d'adapter les tarifs des **accueils de loisirs** en fonction du quotient familial des familles, en accord avec les orientations de la **CAF**. Depuis l'année 2023-2024, une nouvelle grille tarifaire a été mise en place

Les tarifs pour 2024 ont été ajustés afin de mieux correspondre aux besoins des familles et de garantir l'accessibilité des services. Des dispositions spécifiques ont également été prévues pour les enfants bénéficiant d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**. (voir annexe)

Une priorité est de renforcer la collaboration entre le service des affaires scolaires et le service animation jeunesse, notamment sur la tarification des temps de repas.

## 3. Les modalités d'inscription : un lien privilégié avec les familles

---

La politique d'inscription privilégie le lien direct avec les familles, un élément central dans la qualité de l'accueil et le suivi des enfants. La ville d'Apt a choisi de maintenir un système d'inscription en présentiel. Cela permet non seulement de conserver un contact humain précieux, mais aussi de s'assurer que les informations transmises par les familles sont bien comprises, facilitant ainsi une prise en charge adaptée des enfants.

En complément de cette approche humaine, un portail en ligne est également disponible pour les familles. Il leur permet de réserver et de payer à distance, offrant une alternative pratique au présentiel. Les familles peuvent également suivre les activités et informations pratiques via le **site internet de la ville** et la **page Facebook dédiée**. Ces outils numériques facilitent la communication tout en maintenant l'approche humaine des inscriptions.

Depuis juillet 2023, un nouveau **règlement intérieur du Service Animation Jeunesse**, à destination des familles, est entré en vigueur. Ce document fixe les règles de fonctionnement, les droits et devoirs des familles et des enfants accueillis. (annexe : **Règlement intérieur du Service Animation Jeunesse**)

# Le pilotage, la communication, l'évaluation

## 1 - Le Comité de pilotage

Le PEDT est porté par un Comité de pilotage qui réunit deux fois par an l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ de l'éducation sur le territoire. Il est l'expression des décideurs (et des financeurs), il examine et valide les propositions des groupes de travail.

### Sa composition

- Maire d'Apt
- Elus : affaires scolaires / Vie associative / Sports / culture / jeunesse
- Coordonnateur du projet éducatif de territorial
- Directeur du pôle enfance-jeunesse-éducation-sports-vie associative
- Directrice des affaires culturelles
- Chef de service du SAJ
- Cheffe du service des affaires scolaires
- Représentant des services de l'Etat (SDJES)
- Education nationale : Inspecteur de l'Education nationale
- Représentants d'organismes sociaux (CAF, MSA)
- Directrice du CCAS

### Le rôle du Comité de pilotage

#### **Définir les Objectifs Stratégiques :**

- Collecte de données et diagnostic du territoire pour orienter les objectifs éducatifs.
- Élaboration des orientations éducatives en cohérence avec les politiques municipales.

#### **Coordination des Acteurs :**

- Fédérer les acteurs éducatifs (services municipaux, associations, Éducation nationale, etc.).
- Choisir et mettre en place les dispositifs adaptés (Convention Territoriale Globale, CLAS, CLSPD, Aide au projet de jeune, Accueil de loisirs, séjour de vacances, mini camps, , Point Information Jeunesse...)

#### **Gestion des Ressources :**

- Mutualiser et répartir les ressources financières, humaines et techniques nécessaires.
- Veiller à une gestion optimale et transparente du budget.

#### **Suivi et Évaluation du Projet :**

- Valider les axes de développement et les critères de réussite du projet.
- Assurer un suivi régulier et ajuster les actions en fonction des résultats obtenus.

#### **Organisation de Groupes de Travail :**

- Constituer des groupes de travail issus du partenariat territorial pour répondre aux besoins spécifiques.
- Adapter la composition et les thématiques selon les objectifs du projet.

#### **Communiquer et sensibiliser**

- Informer régulièrement les parties prenantes et la communauté sur les avancées et les résultats du projet.
- Promouvoir le projet auprès des acteurs locaux et régionaux pour obtenir leur soutien.

#### **Comité technique /groupe de travail ou "Comités de coopération éducative"**

##### Composition

- Elus
- Représentants des services municipaux
- Responsable des Affaires scolaires, représentants des ATSEM,
- Responsable du service associations
- Responsable du Service culturel, représentants de la bibliothèque
- Responsable du Service des sports, représentants de l'École municipale du sport

- Responsables du Service animation jeunesse ou son adjointe
- Directeurs accueil de loisirs
- Directeurs ou professeurs d'écoles
- Représentants du centre social
- Associations impliquées dans le dispositif
- Représentants des parents d'élèves. Des parents des accueils de loisirs
- Responsable du CLSPD
- Coordinatrice contrat de ville
- Coordinatrice du Programme de Réussite Educative
- Directeur MJC
- Chargé de coopération CTG

### Missions

Groupes de réflexion et de proposition, d'échanges entre les différents acteurs, ils visent à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés. Leurs travaux sont présentés et validés par le Comité de pilotage.

### 2 - Communication aux familles

L'ensemble des activités liées aux différents temps de loisirs font l'objet d'une communication aux familles.

Pour le temps périscolaire du soir avant chaque période de changement de cycle, pour les mercredis entre chaque période de vacances scolaires, et pour les petites et grandes vacances avant la période. L'information est organisée sous forme de permanences ouvertes aux familles.

Des supports papiers sont également prévus (planning d'activités) ainsi qu'une information numérique (le site Facebook et le site de la ville d'Apt)

Ces permanences sont l'occasion de maintenir un lien avec les familles et de permettre un échange d'informations des deux parties.

De plus, le service Animation jeunesse est disponible pour répondre aux questions, avec un numéro de téléphone accessible sur le site de la ville d'Apt.

### 3 - Le référentiel d'évaluation : Orientations - Objectifs - Indicateurs

#### **Pour chacun des quatre axes :**

Les nouveaux projets ont-ils été réalisés ?

Quels sont les points forts ou leurs faiblesses ?

Quels sont les ajustements à prévoir ?

#### **Sur les actions déjà existantes :**

Avons-nous maintenu les actions existantes ?

Quels sont les points forts ou leurs faiblesses ?

Y a-t-il des ajustements à prévoir ?

### **Favoriser l'inclusion et la réussite scolaire**

*Critères :*

Accessibilité des activités éducatives, y compris pour les enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP)  
Participation des enfants des quartiers prioritaires (QPV) et des familles défavorisées.

Qualité de l'accompagnement éducatif, notamment en dehors du temps scolaire (CLAS, PRE).  
Implication des parents dans le suivi scolaire et la coéducation.

*Indicateurs :*

Nombre d'enfants issus des QPV et de familles défavorisées participant aux activités éducatives.  
Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires par les enfants de différents milieux sociaux.  
Nombre d'élèves bénéficiant des dispositifs d'accompagnement (CLAS, PRE).  
Satisfaction des familles sur l'accessibilité de l'offre éducative proposée.  
Satisfaction des acteurs éducatifs sur l'égalité et la mixité des enfants dans les structures éducatives.  
Évolution des résultats scolaires (indicateurs de progression et de réussite) et comportementaux des enfants suivis.  
Participation effective des enfants aux manifestations socioculturelles et sportives.  
Participation des parents aux réunions de suivi scolaire et à des ateliers de parentalité.

**Assurer l'épanouissement et le développement des enfants**

*Critères :*

Diversité des activités proposées (sport, culture, expression artistique, sciences, etc.).  
Participation active des enfants dans la définition des projets éducatifs (conseils d'enfants).  
Développement de compétences transversales (autonomie, esprit d'équipe, créativité).  
Accès à des espaces de détente et de loisirs adaptés aux besoins psychologiques et physiques des enfants.  
Pratiques liées à la santé, à la nutrition et au bien-être intégrées dans les actions éducatives.  
Sensibilisation des enfants aux bonnes pratiques d'hygiène et d'alimentation.

*Indicateurs :*

Nombre d'activités diversifiées proposées (sportives, culturelles, scientifiques, etc.).  
Nouvelles compétences observées chez les enfants (autonomie, créativité, prise d'initiative, responsabilisation).  
Ressenti des enfants et des familles sur les évolutions comportementales après les activités.  
Nombre d'actions de sensibilisation à la santé et au bien-être (hygiène, nutrition) réalisées avec les enfants et familles.  
Effets observés chez les enfants (amélioration de l'hygiène, alimentation, réduction de la fatigue, meilleure concentration).  
Satisfaction des familles concernant l'évolution positive du comportement et de la santé de leur enfant.

**Promouvoir l'accès à la culture pour tous**

*Critères :*

Accessibilité des ressources culturelles (musées, médiathèques, ateliers artistiques) pour tous les enfants.  
Participation des enfants à des projets artistiques et culturels (expositions, festivals, ateliers créatifs).  
Sensibilisation des enfants aux différentes formes d'art et à la culture numérique.  
Mise en place de parcours éducatifs artistiques et culturels pour chaque élève, en lien avec le label EAC.

*Indicateurs :*

Nombre d'enfants participant à des sorties et événements culturels (musées, concerts, théâtres).  
Nombre d'enfants ayant participé à un parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC).  
Diversité des formes artistiques et culturelles abordées (peinture, sculpture, musique, théâtre, danse, etc.).  
Nombre de partenariats créés avec des artistes locaux et associations culturelles.  
Taux de fréquentation des ressources locales (médiathèque, Micro-Folie, fab-lab) par les enfants.

**Soutenir le développement durable et la citoyenneté**

*Critères :*

Participation des enfants à des projets en lien avec le développement durable et la protection de l'environnement.

Sensibilisation aux pratiques éco-responsables (tri des déchets, réduction de l'empreinte carbone, économies d'eau et d'énergie).

Développement de la citoyenneté à travers des actions collectives (conseil municipal des enfants, actions solidaires, etc.).

Intégration de la nature et de l'environnement dans les activités pédagogiques (jardinage, gestion des espaces verts, protection de la biodiversité).

Sensibilisation des enfants aux enjeux d'une alimentation saine, locale et durable via le **Plan Alimentaire Territorial (PAT)**.

Participation des enfants à des ateliers de cuisine et projets liés à l'agriculture urbaine et locale (potagers éducatifs).

*Indicateurs :*

Nombre d'initiatives et d'ateliers éco-responsables réalisés avec les enfants (recyclage, ateliers écologiques).

Nombre d'enfants participant aux actions de développement durable et aux projets du **PAT**.

Projets concrets de développement durable réalisés dans les ALSH (jardinage, compost, économies d'énergie).

Quantité et proportion d'aliments locaux et bio introduits dans les cantines scolaires.

Nombre de formations réalisées pour les acteurs éducatifs concernant l'intégration des rythmes de l'enfant.

Effets observés sur les comportements écologiques et alimentaires des enfants (réduction du gaspillage, adoption de pratiques alimentaires durables).

Il appartiendra à chaque groupe de travail de proposer une grille d'évaluation plus affinée ou mieux adaptée aux actions et dispositifs spécifiques mis en œuvre.



## PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2024-2027

**Le Maire**  
**Mme Véronique ARNAUD-DELOY**

**Le Préfet**  
**M. Thierry SUQUET**

**Le DASEN**  
**M. Philippe KOSZYK**

**Le directeur de la C.A.F.**  
**M. Christian DELAFOSSE**